



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Vienne

Commune : Saint-Martin-Terressus

Autres communes :

R500

Appellation : Villa Monteux

Monument(s)

Appellation : Villa Monteux

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 30/01/1998

Étendue de la protection : Maison d'habitation en totalité, façades et toitures du pavillon d'entrée, parc

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.